

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 15 avril 2008 à 20 heures

MEMBRES PRESENTS

LE MAIRE :

Madame Josiane CHARRIERE

ADJOINTS :

*Monsieur Vincent TISSOT
Madame Chantal BAILLARD
Monsieur Laurent FERAT
Monsieur Rodolphe ADAM*

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

*Madame Maryline DURET
Monsieur Erwan BELLARD
Madame Christine DUBOIS
Monsieur Yannick ANGLADE
Monsieur William BURNET
Madame Sasha JONES
Monsieur Jean-François BLANDIN*

ABSENTS AVEC PROCURATION

*Madame Valérie HORCKMANS
Monsieur Pierre COUCOURDE
Monsieur Frédéric MEGARD*

ABSENTS SANS PROCURATION

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

1. DELIBERATIONS

- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose que, dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a la possibilité de lui déléguer un certain nombre de ses attributions pour la durée de son mandat afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Elle donne, d'autre part, lecture des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au remplacement provisoire du Maire et au suivi des missions déléguées.

Présentant ensuite les différentes attributions du Conseil Municipal qui peuvent être déléguées, elle invite l'assemblée à se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal approuve la délibération.

- FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le montant de l'indemnité à verser aux élus locaux suite aux élections du 16 Mars 2008 et à l'installation du conseil du 21 mars 2008.

- Le Maire percevra une indemnité égale à 31 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique Territoriale,
- Les quatre adjoints percevront chacun une indemnité égale à 5,25 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique Territoriale.

Elle précise que ces taux seront révisables en janvier 2009.

Le Conseil Municipal approuve après délibération.

- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SELEQ74

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales et cantonales, le comité du SELEQ 74 (organisme dépendant de l'EDF) va procéder à son renouvellement.

Conformément aux statuts du Syndicat, il y a lieu de désigner un représentant de la commune (collège des communes sous concessions EDF).

Monsieur Laurent FERAT a été désigné. Le Conseil Municipal approuve après délibération.

- C.C.A.S.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler les membres du CCAS. Conformément à l'article 7 dudit décret, il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CERNEX et ensuite d'élire ses représentants. Le Conseil Municipal fixe à 4 le nombre de membres élus par celui-ci et passe au vote.

A la suite des opérations de vote, ont été élus en qualité de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, les membres ci-après désignés :

. Mme Chantal BAILLARD
. M. Pierre COUCOURDE

. Mme Christine DUBOIS
. M. William BURNET

- VOTE DES QUATRE TAXES

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2008, applicable aux quatre taxes directes locales. Elle propose, pour l'année 2008, de reconduire le taux appliqué en 2007 :

- **Taxe d'Habitation** :4,50 %
- **Taxe Foncière (Bâti)** :4,72 %
- **Taxe Foncière (Non Bâti)** :23,02 %
- **Taxe Professionnelle** :6,20 %

Le Conseil Municipal approuve après délibération (2 abstentions).

- DECLASSEMENT DE L'ASSIETTE DU CHEMIN DES PLANCHETTES

Vu la délibération du 21 février 2008, Vu l'arrêté du Maire du 22 février 2008, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'enquête publique, qui s'est déroulée du 11 mars 2008 au 26 mars 2008 inclus, sur le projet de déclassement de l'assiette du chemin au lieudit "Les Planchettes", a fait l'objet d'aucune observation et a obtenu un avis favorable du Commissaire Enquêteur.

Le Conseil Municipal approuve après délibération.

2. COMMISSIONS COMMUNALES

* **Bâtiment - Energie** : V.TISSOT, C.BAILLARD, E.BELLARD, J-F BLANDIN, M.DURET, V. HORCKMANS

* **Cadre de vie – Développement** : R.ADAM, Y.ANGLADE, P.COUCOURDE, M.DURET, S.JONES

* **Communication** : V.TISSOT, R.ADAM, P.COUCOURDE, S.JONES

* **Appel d'offre – Investissement** : J.CHARRIERE, L.FERAT, Y.ANGLADE, J-F BLANDIN, M.DURET, F.MEGARD

* **Environnement – Ressources naturelles** : R.ADAM, Y.ANGLADE, E.BELLARD, W.BURNET, V. HORCKMANS

* **Finances** : J.CHARRIERE, L.FERAT, Y.ANGLADE, E.BELLARD, F.MEGARD

* **Scolaire – extra scolaire** : J.CHARRIERE, W.BURNET, C.DUBOIS, M.DURET, V.HORCKMANS, S.JONES

* **Urbanisme** : V.TISSOT, L.FERAT, J-F BLANDIN, V.HORCKMANS, F.MEGARD.

* **Vie associative** : V.TISSOT, E.BELLARD, W.BURNET, M.DURET, V.HORCKMANS

* **Voirie – assainissement** : L.FERAT, C.BAILLARD, J-F BLANDIN, C.DUBOIS, F.MEGARD

* **Révision liste électorale** : J.CHARRIERE, C.BAILLARD

SEANCE LEVEE A 20h50

Fait à CERNEX, le 22 avril 2008

LE MAIRE,